

Mon employeur ne veut pas reprendre le versement de mon salaire

Par Tonytony, le 01/08/2018 à 18:10

Bonjour,

Le mois d'iti est passè depuis le 22 juillet 2018, mon employeur ne m'a toujours pas rendu le volet 3 et malgrè un référé prud'hommal rien ne change. Ensuite le problème de la reprise du versement de mon salaire celui la refuse de me redonner mon salaire, il y a eu une réunion le 23 juillet avec les délégués pour un éventuel reclassement et depuis je n'ai toujours pas reçu cette proposition. De plus il aurait dit au délégué qui reprendrais le versement de mon salaire sous deux mois. Même avec l'appuie de l'inspection du travail et d'une convocation pour le refere prud hommal rien ne bouge.car depuis le 22 juin je ne reçois plus de salaire.

Comment puis je faire avancer les choses? Que risque t-ila ne pas vouloir me payer? Est il possible de demander des dommages et intêrets? Merci

Par P.M., le 01/08/2018 à 18:23

Bonjour,

Vous multipliez inutilement les sujets puisque vous avez déjà exposé la situation dans <u>ce sujet</u> et <u>celui-ci</u>...

L'audience de référé n'a pas pu encore avoir lieu et vous pourriez en plus réclamer des dommages-intérêts...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste...

Par Tonytony, le 01/08/2018 à 18:29

Merci pour vos réponses, cependant je n'ai pas multiplier inutilement les sujets puisque le problème du salaire c'est posè aujourd'hui.

Je vais donc me rapprocher d'un avocat.

Par P.M., le 01/08/2018 à 18:45

Je vous avais déjà répondu si vous ne receviez pas le salaire au jour habituel de la paie et je pense que vous n'avez pas pu encore envoyer la lettre recommandée avec AR de mise en demeure même si le Conseil de Prud'Hommes a déjà été saisi en référé pour l'attestation permettant le versement de l'ITI...

Par Tonytony, le 01/08/2018 à 18:53

L'inspection du travail connaissant la sociéte pour laquel je travail, avait anticipé le coup. Du coup il m'avait dit d'envoyé une lettre recommandé avec A/r le 17 juillet 2018 leur précisant qu il avait un délai de 8 jours pour me remettre le volet 3 et que mon versement de salaire devait reprendre a partir du 23 juillet sous menace d'un rèfèrè prud'hommal. Ce qui ne l'a pas intimidé. Le rèfèrè prud'hommal a était deposer le 24 juillet. Se sera jugé le 7 septembre, mais apparament l'employeur sans moque, il se serait confiè a certaine personne. Et la preuve d'aujourd'hui c'est qu il ne ma rien verser pour mon salaire.

Par P.M., le 02/08/2018 à 17:35

Bonjour,

Il s'en moquera jusqu'à sa condamnation que l'on peut espérer la plus lourde possible...

Par Tonytony, le 02/08/2018 à 17:40

L'inspection du travail c'est deplacer a mon travail aujourd'hui pour agir en mon nom, je pense que sa a fait son effet vu que la rh vient tout juste de m ecrire par mail pour dire qu ils vont me payer.

Je vous remercie egalement pour toutes vos réponses et conseils que vous m'avez apporté.

Par P.M., le 02/08/2018 à 18:19

C'est bien que l'Inspection du Travail ait accepté d'autant s'investir dans un conflit individuel et que l'employeur se soit rendu à la raison, j'espère qu'il va aussi régulariser l'attestation pour l'ITI...

Par **Tonytony**, le **02/08/2018** à **18:35**

Je I espere aussi mais apparament dans la lettre de la rh il essaye de faire trainer car elle me

dit qu il on pas trouver encore la solution de reclassement ou de licenciement hors pendant la reunion il on évoqué un éventuel reclassement. Afin sa va se régler quand même sinon avec le rèfère au tribunal le 7 septembre

Par **P.M.**, le **03/08/2018** à **09:59**

Bonjour,

C'est l'employeur qui se pénalise puisqu'il doit et va reprendre le versement du salaire...